SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 6 février 2012, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences:

Les conseillers M^{me} Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le Conseil au complet sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

12-02-078 ORDRE DU JOUR

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 6 février 2012 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant le point suivant :

5.6 Acquisition / Lot 4 596 820 / Parc et espace vert / Secteur de la rue Crevier

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion Présences

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 16 janvier 2012

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. AFFAIRES DU CONSEIL

- 4.2 Club Optimiste Vaudreuil-Dorion inc. / Souper spaghetti / Aide financière
- 4.3 Fondation de la Maison Trestler / Dîner-concert de la Saint-Valentin
- 4.5 Union des municipalités du Québec / Assises annuelles 2012
- 4.6 Paroisse Saint-Michel / Aide financière complémentaire
- 4.7 École John-F.-Kennedy / Aide financière

5. GREFFE

- 5.1 Règlement d'emprunt n° 1633 / Travaux de pavage, bordures, trottoirs et piste cyclable / Partie de la rue Elmer-Lach et de l'avenue André-Chartrand / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement
- 5.2 Demande à la Commission municipale du Québec / Exemption de taxes / La Fondation de la Maison Trestler
- 5.4 Commission de toponymie / Attestation d'officialisation / Divers toponymes
- 5.5 Expropriation / Lot 4 378 204 / Flying J / Élargissement du boulevard de la Gare

6. TRÉSORERIE

- 6.1 Liste des comptes
- 6.2 Union des municipalités du Québec / Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2012 / Modification du montant du paiement
- 6.3 Service sécurité incendie / Affectation du surplus accumulé non affecté

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Service des ressources humaines / Demande de subventions / Programme « Emplois d'été Canada 2012 » / Autorisation de signature
- 7.2 Service des arts et de la culture / Démission / Commis aux prêts temporaire / Modification de la résolution 12-01-029
- 7.3 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauche à titre régulier / Coordonnatrice des camps
- 7.4 Service des arts et de la culture / Confirmation de poste / Chef de divisionBibliothèque
- 7.5 Service des travaux publics / Stagiaire en milieu de travail
- 7.6 Service sécurité incendie / Embauche à titre régulier / Directeur

8. COMMUNICATIONS

9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

10. ARTS ET CULTURE

10.1 Entente / Projet de médiation culturelle / Les Services de Réadaptation du Sud-Ouest et du Renfort (SRSOR) / Autorisation de signature

11. ACTION COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Softball Québec / M^{me} Zoé Lafrance / Aide financière
- 11.2 Club de Badminton Badclub Junior de Vaudreuil-Dorion / Circuit provincial Black Knight junior / Aide financière
- 11.3 Club de plongeon Vaudreuil-Dorion / Compétition de plongeon 2012 / Utilisation de la piscine

12. PROTECTION PUBLIQUE

13. TRAVAUX PUBLICS

- 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-02 / Fourniture d'un chargeur sur roues
- 13.2 Circulation / Arrêt obligatoire / Rue Henry-Ford
- 13.3 Circulation / Autorisation de stationnement / Rue Gagné
- 13.4 Circulation / Interdiction de virage à gauche / Avenue Paul-Émile-Borduas
- 13.5 Circulation / Arrêt obligatoire / Avenue Desmarchais
- 13.6 Circulation / Arrêt obligatoire / Avenue André-Chartrand
- 13.7 Circulation / Interdiction de stationnement / Boulevard Harwood
- 13.8 Adjudication de contrat / Fourniture d'une lame de déneigement extensible et réversible

14. EAUX

15. SERVICES TECHNIQUES

- 15.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-R1633-1 / Services professionnels / Préparation de plans et devis / Surveillance / Travaux de pavage, bordures, trottoirs et piste cyclable / Partie de la rue Elmer-Lach et de l'avenue André-Chartrand / Règlement n° 1633
- 15.2 Acquisition / Lots 4 498 227, 4 498 228 et 4 498 229 / Partie de la rue Ravel et rues Chopin et Lully / Officialisation des arrêts obligatoires
- 15.5 Construction et mise à niveau de l'usine d'épuration / Poste de pompage Ouimet / Honoraires professionnels supplémentaires / Règlement n° 1605

15.7 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels / Surveillance / Travaux de réaménagement de l'intersection nord du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40 (phase 1) / Règlement n° 1622

16. URBANISME

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 17 janvier 2012
- 16.4 PIIA / 54, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Enclos pour conteneurs à déchets / Zone C3-302 / CCU n° 12-01-04
- 16.5 PIIA / 430, boulevard Harwood / Modification de la couleur du toit mansardé / Zone C3-725 / CCU nº 12-01-05
- 16.6 PIIA / 100, boulevard Harwood / Nouvelles enseignes au mur et sur poteau / Zone C2-704 / CCU n° 12-01-06
- 16.7 PIIA / 198-200, avenue Saint-Charles / Rénovation du bâtiment existant et nouvelle enseigne / Lot 1 546 308 / Zone C2-526 / CCU n° 12-01-07
- 16.8 Dérogation mineure / 198-200, avenue Saint-Charles / Matériau de parement sur façade principale / Lot 1 546 308 / Zone C2-526 / CCU nº 12-01-08
- 16.9 Modification de noms de rues / Lots 3 285 783, 3 285 784, 3 932 223 et 3 967 342 / Projet domiciliaire Château de la Gare
- 16.10 Cession de parc / Lots projetés 4 932 219 et 4 932 220 / Projet domiciliaire Château de la Gare / Abrogation de la résolution 07-07-701

17. ENVIRONNEMENT

- 17.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-52 / Services professionnels / Caractérisation biologique des terrains non bâtis en zone blanche
- 17.2 Programme de subvention à l'achat de couches hygiéniques réutilisables
- 17.4 Collecte des matières recyclables / Modification de la journée de collecte
- 17.5 Programme de subvention à la plantation d'arbres
- 17.6 Programme de subvention à l'achat de dispositifs économiseurs d'eau potable volet dispositifs intérieurs
- 17.7 Programme de subvention à l'achat de dispositifs économiseurs d'eau potable volet barils récupérateurs d'eau de pluie

18. RÉGLEMENTATION

- 18.1 Adoption / Règlement nº 1275-165 / Modification à la grille des usages et normes de la zone C2-415 / Autorisation / Classe d'usage commerce urbain (C2) / Secteur du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de l'avenue André-Chartrand
- 18.2 Adoption / Règlement nº 1607-01 / Règlement relatif à l'usage des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet / Ajout à l'article 5.2 a) / Inspection obligatoire et entretien / Systèmes secondaires avancés en aval
- 18.3 Adoption / Règlement nº 1613 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de pavage, bordures, éclairage et travaux connexes / Partie des rues de Tonnancour, Beethoven, Bach, Schubert et Mozart
- 18.4 Adoption / Règlement nº 1634 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de pavage, bordures, éclairage et travaux connexes / Rues Vivaldi, Bellini et Verdi
- 18.5 Adoption / Règlement nº 1636-01 / Taxation et tarification / Ajout / Tarifs relatifs à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet
- 18.6 Adoption premier projet / Règlement nº 1275-166 / Limitation / Usages autorisés / Zone P2-533 / Secteur de la rue Tooke et du chemin de la commune
- 18.7 Avis de motion / Règlement nº 1275-166 / Limitation / Usages autorisés / Zone P2-533 / Secteur de la rue Tooke et du chemin de la commune

19. DIRECTION GÉNÉRALE

19.1 Autorisation de la directrice générale

- 20. PÉRIODE DE QUESTIONS ÉLUS
- 21. PÉRIODE DE QUESTIONS ASSISTANCE
- 22. LEVÉE DE LA SÉANCE

« ADOPTÉE »

12-02-079 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

II est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation ainsi que celui de la séance ordinaire du 16 janvier 2012 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

12-02-080 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

12-02-081 CLUB OPTIMISTE VAUDREUIL-DORION INC. / SOUPER SPAGHETTI / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par le Club Optimiste Vaudreuil-Dorion inc. dans le cadre de l'organisation d'un souper spaghetti au profit des communautés Saint-Michel, Sainte-Trinité et Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT que les fonds amassés lors de cet événement permettront aux jeunes de la région de bénéficier de diverses formations en pastorale;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin ET RÉSOLU unanimement

QUE soit versé au Club Optimiste Vaudreuil-Dorion inc. un montant de cinq cents dollars (500 \$) à titre d'aide financière pour la location de la cafétéria dans le cadre du souper spaghetti organisé au profit des communautés Saint-Michel, Sainte-Trinité et Saint-Pierre qui se tiendra le 28 avril 2012 à la cafétéria du Centre culturel de la Cité-des-Jeunes;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-590-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-02-082 FONDATION DE LA MAISON TRESTLER / DÎNER-CONCERT DE LA SAINT-VALENTIN

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au dîner-concert de la Saint-Valentin organisé par la Fondation de la Maison Trestler;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele ET RÉSOLU unanimement QUE la Ville autorise l'achat de quatre (4) billets à titre de mécène au montant de cent cinquante dollars (150 \$) chacun pour le dîner-concert de la Saint-Valentin organisé par la Fondation de la Maison Trestler qui aura lieu le 9 février 2012;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-02-083 UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC / ASSISES ANNUELLES 2012

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'inscription et la participation de tous les membres du Conseil, ainsi que la directrice générale et le directeur général adjoint, aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se dérouleront au Hilton Lac-Leamy de Gatineau du 9 au 12 mai 2012;

QUE la Ville accepte de défrayer le coût d'inscription au montant de huit cent quatrevingts dollars (880 \$) par délégué, taxes applicables non comprises;

QUE les dépenses réellement encourues par les délégués à cette fin leur soient remboursées sur présentation d'un état accompagné des pièces justificatives;

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-110-00-454 et 02-130-00-454:

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-02-084 PAROISSE SAINT-MICHEL / AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière supplémentaire de la paroisse Saint-Michel pour la réalisation de certains projets;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accorde à la paroisse Saint-Michel une aide financière complémentaire de cinq cents dollars (500 \$) pour le bon fonctionnement de ses activités ou pour ses promotions;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-590-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-02-085 ÉCOLE JOHN-F.-KENNEDY / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par l'école John-F.-Kennedy à l'égard d'un projet spécial d'art dramatique;

CONSIDÉRANT que cette école à vocation spéciale accueille des élèves ayant un trouble envahissant du développement et/ou une déficience intellectuelle;

CONSIDÉRANT que des élèves domiciliés sur le territoire de la Ville fréquentent cet établissement scolaire;

II est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin ET RÉSOLU unanimement QUE soit versé un montant de deux cent cinquante dollars (250 \$) à l'école John-F.-Kennedy à titre d'aide financière dans le cadre de l'organisation et la tenue du spectacle « Félix Leclerc a du talent à revendre » qui se tiendra le 12 avril 2012;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-590-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-02-086 RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1633 / TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS ET PISTE CYCLABLE / PARTIE DE LA RUE ELMER-LACH ET DE L'AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND / DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement, tenue le 30 janvier 2012, pour le Règlement n° 1633 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures, trottoirs et piste cyclable, incluant tous les travaux connexes, d'une partie de la rue Elmer-Lach et de l'avenue André-Chartrand en décrétant un emprunt de six cent cinq mille dollars (605 000 \$) à ces fins ».

12-02-087 DEMANDE À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC / EXEMPTION DE TAXES / LA FONDATION DE LA MAISON TRESTLER

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale doit consulter la Ville avant de se prononcer sur une demande de reconnaissance pour fins d'exemption de taxes;

CONSIDÉRANT que la Fondation de la Maison Trestler demande d'être reconnue pour fins d'exemption de taxes;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion informe la Commission municipale du Québec qu'elle ne s'objecte pas à la demande.

« ADOPTÉE »

12-02-088 COMMISSION DE TOPONYMIE / ATTESTATION D'OFFICIALISATION / DIVERS TOPONYMES

CONSIDÉRANT que la Commission de toponymie a officialisé, lors de sa réunion tenue le 2 novembre 2011, soixante-trois (63) toponymes désignant différentes entités situées sur le territoire de la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte l'officialisation des toponymes énumérés à l'attestation soumise par la Commission de toponymie du Québec en date du 20 janvier 2012;

QUE copie de l'attestation d'officialisation soit acheminée aux services concernés de la Ville ainsi qu'à Postes Canada.

« ADOPTÉE »

12-02-089 EXPROPRIATION / LOT 4 378 204 / FLYING J / ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD DE LA GARE

CONSIDÉRANT les procédures d'expropriation du lot 4 378 204, d'une superficie de 73,8 mètres carrés, entreprises à l'encontre de Flying J dans le cadre des travaux d'élargissement du boulevard de la Gare;

CONSIDÉRANT l'offre de règlement acceptée par la partie expropriée pour un montant total de six mille quatre cents dollars (6 400 \$) correspondant à la recommandation de l'évaluateur de la Ville:

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte le règlement hors cour;

QUE le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de transaction, de quittance et déclaration de règlement hors cour ainsi que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

Imputation budgétaire : Règlement nº 1523.

« ADOPTÉE »

12-02-090 LISTE DES COMPTES

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par le trésorier;

QUE ce dernier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de cinq millions neuf cent vingt-cinq mille cent quarante-trois dollars et quarante-neuf cents (5 925 143,49 \$).

« ADOPTÉE »

12-02-091 UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC / RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2012 / MODIFICATION DU MONTANT DU PAIEMENT

CONSIDÉRANT la résolution 11-11-1054 adoptée à la séance du 21 novembre 2011 confirmant le renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et au Centre des ressources municipales en ressources humaines et relations du travail (CRM) pour l'année 2012 sur la base d'un montant estimatif basé sur la population 2011;

CONSIDÉRANT la facture finale reçue de l'UMQ en fonction de la population officielle de 2012;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser le trésorier à effectuer le paiement de la facture finale de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et au Centre des ressources municipales en ressources humaines et relations du travail (CRM) pour l'année 2012, et ce, pour un montant de vingt-sept mille treize dollars et sept cents (27 013,07 \$), incluant les taxes applicables, au lieu du montant estimatif apparaissant à la résolution 11-11-1054 de vingt-six mille deux cent soixante-quatre dollars et soixante-sept cents (26 264,67 \$), incluant les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-494;

12-02-092 SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE / AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

QUE soit affectée une somme de soixante-deux mille deux cents dollars (62 200 \$) du surplus accumulé non affecté aux activités financières de 2012;

ET QU'à cet effet soient autorisés les transferts budgétaires suivants :

DE: 02-220-00-725 (Biens durables, machinerie, outillage et équip.) 49 200 \$
DE: 03-200-00-725 (Machinerie, outillage et équipement) 13 000 \$
À: 03-300-00-100 (Affectation – surplus accumulé non affecté) 62 200 \$

« ADOPTÉE »

12-02-093 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES / DEMANDE DE SUBVENTIONS / PROGRAMME « EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2012 » / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT le programme du gouvernement fédéral « Emplois d'été Canada 2012 » en vertu duquel des subventions salariales sont accordées aux employeurs pour permettre la création d'emplois d'été aux étudiants;

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion souhaite se prévaloir des subventions salariales du programme « Emplois d'été Canada 2012 »;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion accepte la responsabilité du projet « Emplois d'été Canada 2012 » et que la directrice générale soit autorisée à soumettre une demande dans le cadre dudit programme et à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire à cette fin.

« ADOPTÉE »

12-02-094 SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / DÉMISSION / COMMIS AUX PRÊTS TEMPORAIRE / MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 12-01-029

CONSIDÉRANT la résolution 12-01-029 acceptant la démission de M^{me} Diane Delisle, commis aux prêts temporaire au sein du Service des arts et de la culture, à compter du 31 mai 2012;

CONSIDÉRANT la correspondance de M^{me} Delisle reçue le 25 janvier 2012;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, en conséquence, de modifier le contenu de la résolution susmentionnée;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier paragraphe de la résolution 12-01-029 soit remplacé par le suivant :

« QUE la Ville accepte la démission de M^{me} Diane Delisle, commis aux prêts temporaire au sein du Service des arts et de la culture, et ce, à compter du 27 avril 2012 ».

« ADOPTÉE »

12-02-095 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE À TITRE RÉGULIER / COORDONNATRICE DES CAMPS

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 24 janvier 2012;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche de M^{me} Christine Labelle au poste régulier de coordonnatrice des camps, et ce, à compter du 13 février 2012, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur et conditionnellement à la réussite d'une expertise médicale pré-embauche;

QUE M^{me} Labelle devra compléter une période d'essai de six (6) mois, prenant fin le 13 août 2012, à la suite de laquelle, sur recommandation favorable du directeur des loisirs et de la vie communautaire ou de son représentant, elle pourra être confirmée dans son poste;

QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M^{me} Labelle;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-590-00-150;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-02-096 SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / CONFIRMATION DE POSTE / CHEF DE DIVISION - BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Michel Vallée, directeur du Service des arts et de la culture, en date du 26 janvier 2012;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M^{me} Annick Lemay dans son poste de chef de division – Bibliothèque au sein du Service des arts et de la culture, et ce, rétroactivement au 23 novembre 2011;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Lemay.

« ADOPTÉE »

12-02-097 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / STAGIAIRE EN MILIEU DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT que le Cégep André-Laurendeau, dans le cadre de son programme Techniques et sciences administratives, en collaboration avec l'Institut Universitaire de Technologie de Reims en France, offre aux étudiants des stages en entreprise;

CONSIDÉRANT que le programme permet à la Ville d'accueillir un stagiaire dont le profil correspond aux critères de sélection du secteur d'activité de la gestion des contrats et de l'approvisionnement;

CONSIDÉRANT les besoins de l'organisation;

CONSIDÉRANT que M. Robert Montpellier, responsable – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, accepte de superviser le stage non rémunéré;

CONSIDÉRANT que le stagiaire est couvert par une assurance responsabilité défrayée par le Cégep André-Laurendeau;

Il est PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'acceptation par le directeur général adjoint de la demande de stage non rémunéré, en date du 25 janvier 2012, et ce, dans le cadre du programme Licence professionnelle - Achat et commercialisation des produits industriels à l'international de l'Institut Universitaire de Technologie de Reims en France en collaboration avec le Cégep André-Laurendeau et son programme Techniques et sciences administratives, et autorise celui-ci à signer, pour et au nom de la Ville, tout autre document permettant de donner plein effet à la présente résolution;

QUE la Ville accepte que M. Bertrand Lamoureux effectue un stage non rémunéré sous la supervision de M. Robert Montpellier, responsable – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, et ce, pour la période comprise entre le ou vers le 2 avril 2012 et le ou vers le 20 juillet 2012.

« ADOPTÉE »

12-02-098 SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE / EMBAUCHE À TITRE RÉGULIER / DIRECTEUR

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 16 janvier 2012;

Il est PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville embauche M. Thierry Rousseau au poste régulier de directeur du Service sécurité incendie, et ce, à compter du 5 mars 2012, au salaire prévu à la classe 5A (échelon 6) de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres, le tout selon les termes et conditions énoncés à ladite Entente;

QU'il est entendu que M. Rousseau se verra octroyer un montant forfaitaire unique de sept mille dollars (7 000 \$) à sa date d'embauche;

QUE M. Rousseau aura une période de probation de six (6) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable du directeur général adjoint, il pourra être confirmé dans son poste;

QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M. Rousseau;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-220-00-140;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-02-099 ENTENTE / PROJET DE MÉDIATION CULTURELLE / LES SERVICES DE RÉADAPTATION DU SUD-OUEST ET DU RENFORT (SRSOR) / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT le projet de médiation culturelle « Les artistes du bonheur » présenté en collaboration avec Les Services de Réadaptation du Sud-Ouest et du Renfort (SRSOR);

CONSIDÉRANT que ce projet novateur vise à mettre en place un plateau et un atelier de médiation culturelle pour adultes vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement;

CONSIDÉRANT que le succès de ce projet nécessite la fourniture par la Ville d'espaces de travail à la Maison Valois, le matériel artistique, la présence d'artistes et un soutien logistique à SRSOR;

CONSIDÉRANT que SRSOR s'engage à fournir, notamment, le personnel et l'expertise nécessaire à l'encadrement des participants ainsi que tout le matériel nécessaire aux activités;

CONSIDÉRANT que l'entente à intervenir avec SRSOR est d'une durée minimale de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT que l'entente ne vise aucun déboursé ou paiement à SRSOR;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Michel Vallée, directeur du Service des arts et de la culture, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, la convention à intervenir ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

12-02-100 SOFTBALL QUÉBEC / MME ZOÉ LAFRANCE / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que M^{me} Zoé Lafrance, résidente de la Ville de Vaudreuil-Dorion, est membre de la fédération sportive de Softball Québec;

CONSIDÉRANT que M^{me} Lafrance a été sélectionnée en 2011 pour faire partie de l'équipe du Québec *Rebelles 95*;

CONSIDÉRANT que M^{me} Lafrance a participé à plusieurs tournois et championnats au cours de l'année 2011;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens d'âge mineur de Vaudreuil-Dorion;

II est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de cinq cents dollars (500 \$) soit versé à Softball Québec à titre d'aide financière pour M^{me} Zoé Lafrance à l'égard de sa sélection au sein de l'équipe du Québec *Rebelles 95* ainsi que sa participation aux différents tournois et championnats au cours de l'année 2011;

QUE ce montant sera versé sur présentation d'une preuve de participation aux événements susdits;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-52-970 (budget 2011);

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-02-101 CLUB DE BADMINTON BADCLUB JUNIOR DE VAUDREUIL-DORION / CIRCUIT PROVINCIAL BLACK KNIGHT JUNIOR / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par le Club de badminton Badclub junior de Vaudreuil-Dorion dans le cadre de la tenue de la 4^e étape du Circuit provincial Black Knight Junior les 3 et 4 décembre 2011;

CONSIDÉRANT la participation de plusieurs athlètes résidant à Vaudreuil-Dorion;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

QUE soit versé un montant de cinq cent quatre dollars (504 \$) au Club de badminton Badclub junior de Vaudreuil-Dorion à titre d'aide financière établie en fonction du nombre d'athlètes résidant à Vaudreuil-Dorion ayant participé à la 4^e étape du Circuit provincial Black Knight Junior les 3 et 4 décembre 2011;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-21-970 (budget 2011);

12-02-102 CLUB DE PLONGEON VAUDREUIL-DORION / COMPÉTITION DE PLONGEON 2012 / UTILISATION DE LA PISCINE

CONSIDÉRANT une demande de soutien formulée par le Club de plongeon Vaudreuil-Dorion dans le cadre de la tenue d'une compétition régionale de plongeon les 24 et 25 mars prochain à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que cet événement accueillera plus de deux cents (200) athlètes du Québec et d'autres provinces;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville acquiesce à la demande du Club de plongeon Vaudreuil-Dorion et permette l'utilisation à un tarif réduit, au prorata du nombre de membres provenant de Vaudreuil-Dorion, de la piscine intérieure de la Cité-des-Jeunes, incluant la surveillance, les 24 et 25 mars 2012 pour la tenue d'une compétition régionale;

QUE soit mandaté le Service des loisirs et de la vie communautaire afin de fournir le soutien logistique nécessaire au bon déroulement de l'événement susdit;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-02-103 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-02 / FOURNITURE D'UN CHARGEUR SUR ROUES

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture d'un chargeur sur roues et le rachat d'un chargeur usagé de marque John Deere appartenant à la Ville, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 31 janvier 2012 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-12-02;

CONSIDÉRANT que le bordereau de soumission permet l'offre deux (2) modèles de chargeur sur roues;

CONSIDÉRANT qu'il est avantageux pour la Ville d'opter pour le modèle de chargeur sur roues ayant une force de moteur supérieure;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de retenir la soumission la plus avantageuse tenant compte du prix de rachat offert par le soumissionnaire pour l'équipement usagé;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Hewitt Équipement Limitée, 5001, autoroute Transcanadienne, Pointe-Claire (Québec), H9R 1B8, pour la fourniture d'un chargeur sur roues de marque Caterpillar, modèle 928 Hz, année 2012, et ce, au coût de cent soixante-deux mille neuf cent dix-neuf dollars et cinquante-sept cents (162 919,57 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-12-02;

QUE la Ville accepte l'offre de rachat du chargeur sur roues n° TP6610, de marque John Deere, modèle 544G, année 1996, n° de série DW5Y4GD555000, et ce, pour un montant de trente mille deux cent cinquante dollars (30 250 \$), taxes applicables non comprises;

QUE la Ville accepte également l'offre de garantie prolongée de cinq (5) ans ou 6 000 heures, et ce, au coût de quatre mille trois cent cinquante dollars et soixante-cinq cents (4 350,65 \$), incluant les taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement et remboursée sur une période de dix (10) ans;

12-02-104 CIRCULATION / ARRÊT OBLIGATOIRE / RUE HENRY-FORD

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de circulation à l'égard de la mise en place d'un arrêt obligatoire sur la rue Henry-Ford, dans les deux (2) directions, à l'intersection de l'avenue Marier:

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence ET RÉSOLU unanimement

QUE soit décrété l'arrêt obligatoire des véhicules routiers sur la rue Henry-Ford, dans les deux (2) directions, à l'intersection de l'avenue Marier;

QUE soit mandaté, à cette fin, le Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

12-02-105 CIRCULATION / AUTORISATION DE STATIONNEMENT / RUE GAGNÉ

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de circulation à l'égard de l'autorisation de stationnement des véhicules routiers de jour et de soir sur une partie de la rue Gagné durant la période hivernale;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin ET RÉSOLU unanimement

QUE soit levée l'interdiction de stationnement en tout temps du 1^{er} novembre au 15 avril de chaque année sur une partie de la rue Gagné, du côté nord, entre la rue Béique et la première courbe de la rue Gagné;

QUE l'interdiction de stationnement entre 0 h et 7 h du 1^{er} novembre au 15 avril s'appliquant à l'ensemble du territoire de la Ville s'applique désormais à la partie de rue ci-haut mentionnée;

QUE soit mandaté, à cette fin, le Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

12-02-106 CIRCULATION / INTERDICTION DE VIRAGE À GAUCHE / AVENUE PAUL-ÉMILE-BORDUAS

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de circulation à l'égard de l'interdiction de virage à gauche des véhicules routiers sur l'avenue Paul-Émile-Borduas en provenance du boulevard de la Cité-des-Jeunes en direction est;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin ET RÉSOLU unanimement

QUE soit interdit le virage à gauche des véhicules routiers sur l'avenue Paul-Émile-Borduas en provenance du boulevard de la Cité-des-Jeunes en direction est;

QUE soit mandaté, à cette fin, le Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

12-02-107 CIRCULATION / ARRÊT OBLIGATOIRE / AVENUE DESMARCHAIS

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de circulation à l'égard de la mise en place d'un arrêt obligatoire sur l'avenue Desmarchais, en direction sud, à l'intersection de la rue Guillemette:

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin ET RÉSOLU unanimement

QUE soit décrété l'arrêt obligatoire des véhicules routiers sur l'avenue Desmarchais, en direction sud, à l'intersection de la rue Guillemette:

QUE soit mandaté, à cette fin, le Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

12-02-108 CIRCULATION / ARRÊT OBLIGATOIRE / AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de circulation à l'égard de la mise en place d'un arrêt obligatoire sur l'avenue André-Chartrand, en direction sud, à l'intersection de la rue Édouard-Lalonde;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis ET RÉSOLU unanimement

QUE soit décrété l'arrêt obligatoire des véhicules routiers sur l'avenue André-Chartrand, en direction sud, à l'intersection de la rue Édouard-Lalonde;

QUE soit mandaté, à cette fin, le Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

12-02-109 CIRCULATION / INTERDICTION DE STATIONNEMENT / BOULEVARD HARWOOD

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de circulation à l'égard de l'interdiction de stationnement sur le boulevard Harwood, en direction ouest, sur une distance de 14 mètres, vers l'est, à partir de la ligne séparatrice des lots 3 705 243 et 1 545 851;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin ET RÉSOLU unanimement

QUE soit décrété l'interdiction de stationnement des véhicules routiers sur le boulevard Harwood, en direction ouest, sur une distance de 14 mètres, vers l'est, à partir de la ligne séparatrice des lots 3 705 243 et 1 545 851;

QUE demande soit transmise au ministère des Transports afin que celui-ci procède à l'installation de la signalisation requise;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

12-02-110 ADJUDICATION DE CONTRAT / FOURNITURE D'UNE LAME DE DÉNEIGEMENT EXTENSIBLE ET RÉVERSIBLE

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'achat d'une lame de déneigement extensible et réversible;

CONSIDÉRANT les offres reçues dans le cadre d'une demande de prix pour la fourniture de l'équipement précité;

II est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

QUE soit retenue la proposition soumise par Lavaltrac Équipement inc., 3900, autoroute 440 Est, Laval (Québec), H7E 5N2, pour la fourniture d'une lame de déneigement extensible et réversible de marque Profusion, modèle 8/13, et ce, pour un montant de dix mille quatre cent cinquante-six dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (10 456,98 \$), incluant les taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement et remboursée sur une période de cinq (5) ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-02-111 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-R1633-1 / SERVICES PROFESSIONNELS / PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS ET PISTE CYCLABLE / PARTIE DE LA RUE ELMER-LACH ET DE L'AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND / RÈGLEMENT N° 1633

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour les services professionnels en vue de la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de pavage, bordures, trottoirs et piste cyclable d'une partie de la rue Elmer-Lach et de l'avenue André-Chartrand – Règlement n° 1633, quatre (4) soumissions ont été reçues, au plus tard à 14 h, le 30 janvier 2012;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 31 janvier 2012;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence CDGU inc., 465, avenue Saint-Charles, bureau 200, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 2N4, pour les services professionnels précités, et ce, pour un montant totalisant trente-trois mille trois cent quarante-deux dollars et soixante-quinze cents (33 342,75 \$), incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-12-R1633-1;

Imputation budgétaire : Règlement nº 1633.

« ADOPTÉE »

12-02-112 ACQUISITION / LOTS 4 498 227, 4 498 228 ET 4 498 229 / PARTIE DE LA RUE RAVEL ET RUES CHOPIN ET LULLY / OFFICIALISATION DES ARRÊTS OBLIGATOIRES

CONSIDÉRANT que les travaux de construction d'une partie de la rue Ravel et des rues Chopin et Lully sont maintenant complétés à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire l'acquisition des lots 4 498 227, 4 498 228 et 4 498 229 et de décréter la partie de rue et les rues ci-haut mentionnées ouvertes;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 8.1 du Règlement nº 1160, le Conseil municipal a le pouvoir de décréter l'arrêt obligatoire des véhicules routiers sur le territoire en vue d'assurer la sécurité du public;

Il est PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville procède à l'acquisition des lots 4 498 227 (rue Chopin), 4 498 228 (partie de la rue Ravel) et 4 498 229 (rue Lully);

QUE la partie de rue et les rues identifiées ci-haut soient décrétées ouvertes en date de la conclusion de l'acte à intervenir:

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit acte notarié et tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE la Ville décrète l'arrêt obligatoire des véhicules routiers aux endroits suivants :

- sur la rue Chopin, à l'intersection de l'avenue André-Chartrand, adjacent au lot 4 498 152;
- sur la rue Chopin, à l'intersection de la rue Desmarchais, adjacent au lot 4 498 159:
- sur la rue Chopin, à l'intersection de la rue Ravel, adjacent au lot 4 498 225;
- sur la rue Chopin, à l'intersection de la rue Ravel, adjacent au lot 4 498 205;
- sur la rue Ravel, à l'intersection de la rue Chopin, adjacent au lot 4 498 173;
- sur la rue Ravel, à l'intersection de la rue Chopin, adjacent au lot 4 498 179;
- sur la rue Ravel, à l'intersection de la rue Chopin, adjacent au lot 4 498 210;
- sur la rue Lully, à l'intersection de la rue Ravel, adjacent au lot 4 498 215;
- sur la rue Lully, à l'intersection de la rue Chopin, adjacent au lot 4 498 220;
- sur la rue Desmarchais, à l'intersection de la rue Chopin, adjacent au lot 4 498 158;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, au Service des travaux publics ainsi qu'au Service sécurité incendie:

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-02-113 CONSTRUCTION ET MISE À NIVEAU DE L'USINE D'ÉPURATION / POSTE DE POMPAGE OUIMET / HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES / RÈGLEMENT N° 1605

CONSIDÉRANT que les relevés officiels en espace clos au poste Ouimet ont permis de constater que les normes contre les risques d'explosion ne sont pas respectées et que les conduits localisés à l'intérieur dudit poste pour l'alimentation électrique et la téléphonie sont coulés à même un massif de béton et sont complètement corrodés;

CONSIDÉRANT que d'importants travaux seront nécessaires pour l'excavation, le tirage de câbles, le cassage et la reconstruction du massif de béton pour y insérer de nouveaux tuyaux et refaire le branchement souterrain;

CONSIDÉRANT que ces travaux n'étaient pas prévus au mandat original confié à la firme Les Services exp inc. et que celle-ci est en mesure de proposer une solution alternative qui sera plus durable à long terme;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la proposition de la firme Les Services exp inc. de substituer le panneau électrique extérieur de contrôle et le branchement souterrain par un nouveau cabanon préfabriqué en béton et de refaire l'alimentation électrique et téléphonique via un branchement aérien;

QU'à cet effet, la Ville prend acte et approuve la demande d'honoraires professionnels supplémentaires de la firme Les Services exp inc. formulée dans sa correspondance reçue le 28 novembre 2011 à l'égard de services professionnels requis afin de modifier les plans et devis en fonction des travaux supplémentaires à effectuer énumérés précédemment, et ce, pour un montant forfaitaire de douze mille neuf cents dollars (12 900 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement nº 1605.

« ADOPTÉE »

12-02-114 CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / SERVICES PROFESSIONNELS / SURVEILLANCE / TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION NORD DU VIADUC DE L'AVENUE SAINT-CHARLES SUR L'AUTOROUTE 40 (PHASE 1) / RÈGLEMENT N° 1622

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le Service du développement et de l'aménagement du territoire – division Technique, en date du 24 janvier 2012, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres n° 401-110-12-R1622-1 à l'égard de services professionnels pour la surveillance des travaux de réaménagement de l'intersection nord du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40, incluant les travaux de voirie et d'égout pluvial sur l'avenue Saint-Charles, la rue Joseph-Carrier jusqu'à la rue Aimé-Vincent ainsi que la bretelle de l'autoroute, et ce, jusqu'au chemin Dumberry (phase 1 du projet de l'élargissement du viaduc).

« ADOPTÉE »

12-02-115 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / RÉUNION DU 17 JANVIER 2012

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 17 janvier 2012.

« ADOPTÉE »

12-02-116 PIIA / 54, BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES / ENCLOS POUR CONTENEURS À DÉCHETS / ZONE C3-302 / CCU Nº 12-01-04

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-01-04 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 17 janvier 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 54, boulevard de la Cité-des-Jeunes, le projet d'enclos pour conteneurs à déchets, le tout tel que présenté par Sauvé Poirier architectes, révision 7, feuillets P1 à P5, en date du 21 novembre 2011.

12-02-117 PIIA / 430, BOULEVARD HARWOOD / MODIFICATION DE LA COULEUR DU TOIT MANSARDÉ / ZONE C3-725 / CCU Nº 12-01-05

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-01-05 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 17 janvier 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville refuse, à l'égard de l'immeuble sis au 430, boulevard Harwood, la proposition de repeindre le toit mansardé de couleur « surfer 510D-5 » et que le projet de peinture soit pour le pourtour complet du bâtiment.

« ADOPTÉE »

12-02-118 PIIA / 100, BOULEVARD HARWOOD / NOUVELLES ENSEIGNES AU MUR ET SUR POTEAU / ZONE C2-704 / CCU N° 12-01-06

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-01-06 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 17 janvier 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 100, boulevard Harwood, le projet de nouvelles enseignes au mur et sur poteau, le tout tel que présenté aux plans 001-31102011 préparés par Décor Néon en date du 31 octobre 2011.

« ADOPTÉE »

12-02-119 PIIA / 198-200, AVENUE SAINT-CHARLES / RÉNOVATION DU BÂTIMENT EXISTANT ET NOUVELLE ENSEIGNE / LOT 1 546 308 / ZONE C2-526 / CCU N° 12-01-07

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-01-07 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 17 janvier 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 198-200, avenue Saint-Charles, le projet de rénovation du bâtiment existant et de nouvelle enseigne, le tout tel que présenté aux plans intitulés « 200, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, Qc », projet n° 11.43, pages SK-001 et SK-002, en date de janvier 2012, approuvés par M. Martin Lefebvre, architecte.

12-02-120 DÉROGATION MINEURE / 198-200, AVENUE SAINT-CHARLES / MATÉRIAU DE PAREMENT SUR FAÇADE PRINCIPALE / LOT 1 546 308 / ZONE C2-526 / CCU Nº 12-01-08

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Robert Prieur et M^{me} Sandra June Newham;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-01-08 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 17 janvier 2012;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 21 janvier 2012 du journal Première Édition:

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 198-200, avenue Saint-Charles;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 198-200, avenue Saint-Charles, afin d'autoriser un deuxième matériau de parement sur la façade principale visible de la rue alors que l'article 3.2.57.5 du Règlement de zonage n° 1275 ne prévoit qu'un seul matériau de parement.

« ADOPTÉE »

12-02-121 MODIFICATION DE NOMS DE RUES / LOTS 3 285 783, 3 285 784, 3 932 223 ET 3 967 342 / PROJET DOMICILIAIRE CHÂTEAU DE LA GARE

CONSIDÉRANT le tracé de rue accepté par le Règlement n° 1270-39 concernant le Plan particulier d'urbanisme (PPU) pour le projet domiciliaire Château de la Gare;

CONSIDÉRANT que le lot 3 967 342 (rue Frank-Selke) devra être renommé « rue Jacques-Plante » dans un objectif d'uniformité;

CONSIDÉRANT le plan dossier T14247-4-73, portant la minute 10967, préparé par M. Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, en date du 20 décembre 2011;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence ET RÉSOLU unanimement

QUE soit nommé le lot suivant :

lot 3 932 223 – « rue Jean-Béliveau » (prolongement de la rue Jean-Béliveau existante);

ET QUE soient renommés les lots suivants :

- lot 3 967 342 « rue Jacques-Plante » (anciennement rue Frank-Selke);
- lot 3 285 784 « rue Phil-Goyette » (anciennement rue Jean-Béliveau);
- lot 3 285 783 accès au parc (anciennement rue Jean-Béliveau);

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec, au Service des travaux publics ainsi qu'à Postes Canada.

« ADOPTÉE »

12-02-122 CESSION DE PARC / LOTS PROJETÉS 4 932 219 ET 4 932 220 / PROJET DOMICILIAIRE CHÂTEAU DE LA GARE / ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 07-07-701

CONSIDÉRANT la résolution 11-08-750 prévoyant la cession par le promoteur du projet Château de la Gare d'une superficie de 29 275 mètres carrés à des fins de parcs et espaces verts, laquelle s'est concrétisée le 28 octobre 2011;

CONSIDÉRANT que le promoteur s'engageait de plus à céder une superficie supplémentaire de 418 mètres carrés;

CONSIDÉRANT par ailleurs la résolution 07-07-701 prévoyant l'engagement du promoteur, à l'égard d'une autre opération cadastrale, à céder un terrain d'une superficie de 2 654,3 mètres carrés (lot 4 003 279) qui ne s'est jamais concrétisée;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau plan cadastral a été déposé par le promoteur et que le calcul total des superficies devant être cédées à la Ville s'établit maintenant à 3 072,3 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le promoteur désire céder à la Ville les lots projetés 4 932 219 et 4 932 220, d'une superficie de 3 072,3 mètres carrés, le tout tels qu'ils apparaissent au plan de M. Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, dossier T14247-4-73 portant la minute 10967, en date du 20 décembre 2011, en guise de compensation pour fins de parcs et espaces verts;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la cession des lots projetés 4 932 219 et 4 932 220, en guise de compensation pour fins de parcs et espaces verts, tels qu'ils apparaissent au plan identifié précédemment;

QUE tous les frais afférents à cette opération soient à la charge du promoteur;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte à intervenir ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

ET QUE la résolution 07-07-701 soit abrogée à toute fin que de droit.

« ADOPTÉE »

12-02-123 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-52 / SERVICES PROFESSIONNELS / CARACTÉRISATION BIOLOGIQUE DES TERRAINS NON BÂTIS EN ZONE BLANCHE

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services professionnels en vue de la caractérisation biologique des terrains non bâtis en zone blanche, neuf (9) soumissions ont été reçues, au plus tard à 14 h, le 23 janvier 2012;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 24 janvier 2012;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Del Degan, Massé et associés inc., 825, rue Raoul-Jobin, Québec (Québec), G1N 1S6, pour les services professionnels précités, et ce, pour un montant de quarante-sept mille neuf cent quatre-vingt-quatorze dollars (47 994 \$), incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-11-52;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-470-00-411;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-02-124 PROGRAMME DE SUBVENTION À L'ACHAT DE COUCHES HYGIÉNIQUES RÉUTILISABLES

CONSIDÉRANT que la Ville s'est montrée favorable au maintien de la subvention pour l'achat de couches hygiéniques réutilisables;

CONSIDÉRANT que le programme est apprécié des familles qui en bénéficient;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité environnement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence ET RÉSOLU unanimement

QUE le programme de subvention pour l'achat de couches hygiéniques réutilisables soit reconduit pour l'année 2012 et demeure en vigueur tant et aussi longtemps que des fonds y seront injectés via les budgets annuels;

QUE les modalités du programme soient celles présentées dans le document intitulé « Programme de subvention à l'achat de couches hygiéniques réutilisables » préparé par la Division environnement en date du 10 janvier 2012;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-470-00-971;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-02-125 COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES / MODIFICATION DE LA JOURNÉE DE COLLECTE

CONSIDÉRANT la demande de la MRC de Vaudreuil-Soulages de changer la journée de collecte des matières recyclables en bacs roulants du lundi pour le mercredi à partir du 1^{er} avril 2012;

CONSIDÉRANT que la MRC a compétence pour la collecte des matières recyclables;

CONSIDÉRANT que la MRC et l'entrepreneur assumeront les frais liés à la sensibilisation et à la campagne d'information nécessaire à cette fin;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité environnement;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis ET RÉSOLU unanimement

QUE le jour de la collecte des matières recyclables du lundi soit changé pour le mercredi à partir du 1^{er} avril 2012.

« ADOPTÉE »

12-02-126 PROGRAMME DE SUBVENTION À LA PLANTATION D'ARBRES

CONSIDÉRANT que la Ville s'est montrée favorable au maintien du programme « Une naissance, un arbre »;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité environnement afin d'ajouter un second volet au programme pour l'ensemble des citoyens;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin ET RÉSOLU unanimement

QU'un programme de subvention à la plantation d'arbres comportant les volets « Verdissons Vaudreuil-Dorion » et « Une naissance, un arbre » soit instauré;

QUE ce programme demeure en vigueur tant et aussi longtemps que des fonds y seront injectés via les budgets annuels;

QUE les modalités du programme soient celles présentées dans le document intitulé « Programme de subvention à la plantation d'arbres » préparé par la Division environnement en date du 10 janvier 2012;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-470-00-972;

12-02-127 PROGRAMME DE SUBVENTION À L'ACHAT DE DISPOSITIFS ÉCONOMISEURS D'EAU POTABLE – VOLET DISPOSITIFS INTÉRIEURS

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de diminuer la consommation d'eau potable sur son territoire, conformément aux mesures exigées des municipalités dans le cadre de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable élaborée par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) découlant de la Politique nationale de l'eau;

CONSIDÉRANT que la Ville veut favoriser l'économie d'eau potable et encourager les gestes visant la préservation de l'environnement et le développement durable;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité environnement:

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

QUE soit instauré le « Programme de subvention à l'achat de dispositifs économiseurs d'eau potable – volet dispositifs intérieurs »;

QUE les modalités de ce programme soient celles présentées dans le document préparé par la Division environnement en date du 10 janvier 2012;

QUE ce programme demeure en vigueur tant et aussi longtemps que des fonds y seront injectés via les budgets annuels;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-470-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-02-128 PROGRAMME DE SUBVENTION À L'ACHAT DE DISPOSITIFS ÉCONOMISEURS D'EAU POTABLE – VOLET BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

CONSIDÉRANT que la consommation d'eau potable augmente en flèche durant la période estivale, principalement à cause de l'arrosage des gazons;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de diminuer la consommation d'eau potable sur son territoire, conformément aux mesures exigées des municipalités dans le cadre de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable élaborée par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) découlant de la Politique nationale de l'eau;

CONSIDÉRANT que la Ville veut favoriser l'économie d'eau potable et encourager les gestes visant la préservation de l'environnement et le développement durable;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité environnement;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence ET RÉSOLU unanimement

QUE soit instauré le « Programme de subvention à l'achat de dispositifs économiseurs d'eau potable – volet barils récupérateurs d'eau de pluie »;

QUE les modalités de ce programme soient celles présentées dans le document préparé par la Division environnement en date du 10 janvier 2012;

QUE ce programme demeure en vigueur tant et aussi longtemps que des fonds y seront injectés via les budgets annuels;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-470-00-970;

12-02-129 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-165 / MODIFICATION À LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE C2-415 / AUTORISATION / CLASSE D'USAGE COMMERCE URBAIN (C2) / SECTEUR DU BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES ET DE L'AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 12 décembre 2011 un projet de règlement portant le n° 1275-165;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 16 janvier 2012 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-165 et renoncent à sa lecture;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement nº 1275-165 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de remplacer la grille des usages et normes de la zone C2-415 pour autoriser la classe d'usage commerce urbain (C2) ».

« ADOPTÉE »

12-02-130 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1607-01 / RÈGLEMENT RELATIF À L'USAGE DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET / AJOUT À L'ARTICLE 5.2 A) / INSPECTION OBLIGATOIRE ET ENTRETIEN / SYSTÈMES SECONDAIRES AVANCÉS EN AVAL

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1607-01 et renoncent à sa lecture;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement nº 1607-01 intitulé :

« Règlement modifiant le règlement n° 1607 relatif à l'usage des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet, en ajoutant à l'article 5.2 a) l'obligation d'inspection et d'entretien pour les systèmes secondaires avancés en aval du système de traitement tertiaire de désinfection par rayon ultraviolet ».

« ADOPTÉE »

12-02-131 ADOPTION / RÈGLEMENT Nº 1613 / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / HONORAIRES PROFESSIONNELS / TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES, ÉCLAIRAGE ET TRAVAUX CONNEXES / PARTIE DES RUES DE TONNANCOUR, BEETHOVEN, BACH, SCHUBERT ET MOZART

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1613 et renoncent à sa lecture;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin ET RÉSOLU unanimement QUE soit adopté le Règlement nº 1613 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures et d'éclairage, incluant tous les travaux connexes, d'une partie des rues de Tonnancour, Beethoven, Bach, Schubert et Mozart en décrétant un emprunt d'un million sept cent quatorze mille dollars (1 714 000 \$) à ces fins ».

« ADOPTÉE »

12-02-132 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1634 / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / HONORAIRES PROFESSIONNELS / TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES, ÉCLAIRAGE ET TRAVAUX CONNEXES / RUES VIVALDI, BELLINI ET VERDI

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1634 et renoncent à sa lecture;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement nº 1634 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures et éclairage, incluant tous les travaux connexes, des rues Vivaldi, Bellini et Verdi en décrétant un emprunt de deux millions trente-sept mille dollars (2 037 000 \$) à ces fins ».

« ADOPTÉE »

12-02-133 ADOPTION / RÈGLEMENT Nº 1636-01 / TAXATION ET TARIFICATION / AJOUT / TARIFS RELATIFS À L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1636-01 et renoncent à sa lecture;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement nº 1636-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1636 décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2012 en y ajoutant des tarifs relatifs à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet ».

« ADOPTÉE »

12-02-134 ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT Nº 1275-166 / LIMITATION / USAGES AUTORISÉS / ZONE P2-533 / SECTEUR DE LA RUE TOOKE ET DU CHEMIN DE LA COMMUNE

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-166 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de limiter les usages autorisés du groupe communautaire (P2) « institutionnel et administratif » aux seuls usages de musées et archives (8551) et de vernissages et concerts pour la zone communautaire P2-533 »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 20 février 2012 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT Nº 1275-166 / LIMITATION / USAGES AUTORISÉS 12-02-135 / ZONE P2-533 / SECTEUR DE LA RUE TOOKE ET DU CHEMIN DE LA COMMUNE

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de limiter les usages autorisés du groupe communautaire (P2) « institutionnel et administratif » aux seuls usages de musées et archives (8551) et de vernissages et concerts pour la zone communautaire P2-533.

AUTORISATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE 12-02-136

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent ET RÉSOLU unanimement

D'entériner l'autorisation accordée par la directrice générale, savoir :

Mise en place de deux (2) affiches temporaires par les Scouts 19^e Vaudreuil-Dorion du 30 janvier au 18 février 2012 (clôture du CP à l'intersection de l'avenue Saint-Charles et sortie 35 de l'autoroute 40).

« ADOPTÉE »

PÉRIODE DE QUESTIONS - ÉLUS 12-02-137

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

12-02-138 PÉRIODE DE QUESTIONS - ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

LEVÉE DE LA SÉANCE 12-02-139

Il est PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 46 la séance soit levée.

TÉE »

| | « ADOP |
|--------------------------------|--------|
| VILLE DE VAUDREUIL-DORION | |
| Guy Pilon, maire | |
| Jean St-Antoine, OMA, greffier | |